

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

M22- N° 003926

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 0007248

Société :

Actif Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Jemai Fatima EL AHIR Vve Soukiani Abd la

Date de naissance :

Adresse : 269 Rue Elka Hay Tissi El Berchid

Tél. : 06-61-712015

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade : Jemai Fatima El AHIR Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
02 JUIN 2022	C 3		400,00	Docteur SAMARAS Spécialiste en Médecine Générale Rhumatologie - Maladie de la Peau Business Plein - 1er étage

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 <i>Dr. AYMI</i> <i>Pharmacie</i> <i>HAYEL</i> <i>Annecy</i> <i>N° 0522 336166</i> <i>juin 2022</i>	02/06/22	38970 DH

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	M I	V I	
Bernardid Centre 2 Ossentzko Merckx	9/06/22	I	101	4		40048

Le praticien est prié de préciser

Important :

Veuillez joindre les radiographies

LOT : 220032
EXP : 01/2026
PPV : 41,50 DH

PPV(DH):

LOT : 211297
EXP : 09/2025

PPV (DH):

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CO MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	00000000
	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

The diagram illustrates a dental arch, likely a maxillary (upper) arch, viewed from a front-on perspective. The teeth are arranged in two rows: upper and lower. Each tooth is assigned a number from 1 to 8, representing specific dental positions or landmarks. The numbers are distributed as follows: the upper row has teeth 1 through 8; the lower row has teeth 8 through 1. The teeth are represented by small circles with numerical labels inside, and the overall shape of the arch is roughly U-shaped.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PBA LIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Samir BETTAL

Spécialiste en Médecine Interne
 Rhumatologie - Maladies de Système
 Ex. Directeur Médical CHR Moulay Youssef - Casablanca
 Ex. CHU Ibn Rochd Casablanca
 Sur Rendez-vous



الدكتور سمير البطل

اختصاصي في الطب الباطني
 الأمراض الباطنية - أمراض المفاصل
 المدير الطبي للمستشفى الإقليمي مولاي يوسف سابقا
 المركز الاستشفائي الجامعي ابن رشد الدار البيضاء سابقا

Casablanca, le ٢٤/٠٦/٢٠٢٣

Jemaaï Fatima

Hypox ٥٠٥٠ دل

SV

١٢١٧ دل

Dose forte AB

٥٨٥٠

٩٦٦٥٠
x ٢

١٤٧٥٠ دل x ٣ دل

SV

١٥٩٥٠ دل

١٤٧٥٠ دل x ٣ دل

٢٧٦٠

٦١٢٥ x ٢

١٤٧٥٠ دل

SV

١٣٦٦٠ دل

١٣٦٦٠ دل

SV

3790
x2

38970

Docteur SAHIR BETTAL
Spécialiste en Médecine Interne
Rhumatologie - Maladies de Système
Business Plaza Hassan II Casablanca
1er Etage N° 1022 Casablanca
Tél.: 0522 28 88 30

SV

الطب



(ز)